# **REGLEMENT TRAIL SANTA FE**

Organisation: CRIC ASSOCIATION - E.A SANTA FE

L'organisation a le pouvoir d'exclure un participant s'il ne se conforme pas au règlement. Elle se réserve le droit de prendre toutes les dispositions ou faire toutes les modifications dans les cas non prévus. Les organisateurs ont contracté une assurance RC auprès de la MAIF.

Cependant, chaque concurrent devra posséder une assurance personnelle. Chaque participant doit avoir conscience que la difficulté du terrain, la dénivellation, la distance font que cette épreuve est réservée à des concurrents à partir de 18 ans.

Règlement Trail SANTA FE 2018

### **Article 1: Organisation**

Le Trail SANTA FE est une course nature organisée par CRIC ASSOCIATION, association loi 1901 déclarée à la préfecture de Haute Garonne sous le numéro W313007258 – SIRET 776 944 944 000 45.

La date de la 1ERE édition de la course "Trail SANTA FE" est fixée au Dimanche 28 octobre à partir de 10 heures 00 :

- 10h : départ Trail 11,400 km 350d+

- 10h15 : départ Marche 5km 100d+

Le départ et l'arrivée ont lieu sur la commune de Jurançon, au 1798 avenue des Frères Barthélémy

Les participants au Trail SANTA Fé doivent emprunter les trottoirs ou à défaut le bord droit de la chaussée et ne cheminent pas à plus de 2 de front.

# **Article 2: Conditions de participation**

Les courses sont ouvertes aux coureurs licenciés Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' Running, délivrés par la **FFA**, en cours de validité à la date de la manifestation

OU licenciés d'autres fédérations agréées (ex: UFOLEP, FSGT. Liste complète sur http://www.sports.gouv.fr/organisation/organisation-du-sport-en-france/les-principaux-acteurs/article/Les-federations, pour information à ce jour (juin 2015) la FRMN n'est pas agréée par le ministère des sports), sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition;

OU licenciés par l'UNSS ou l'UGSEL, en cours de validité à la date de la manifestation.

OU munis d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Aucun autre document ne sera accepté

# Article 3: Éthique de course

Respect du milieu naturel: les participants s'engagent à ne pas jeter le moindre emballage ou verre sur le parcours. Les verres vides devront être laissés dans les poubelles sur les zones de ravitaillement. De son côté, l'organisation s'engage à ce qu'il n'y ait plus aucune trace de la course dans les 2 jours maximum après la course.

Respect des bénévoles sans lesquels la course ne pourrait avoir lieu

Respect du balisage: ne pas tricher en prenant des raccourcis, ni arracher le balisage

Porter assistance à tout concurrent blessé ou en difficulté

### Article 4: Modalités et condition d'inscription

Le droit d'inscription est fixé à 8 euros pour la marche, à 13 euros pour la course, collation offerte. . C'est la société Pyrénées Chrono qui est prestataire de service pour les inscriptions et le chronométrage.

Le nombre de participants aux épreuves est limité à 300 concurrents, marche et course confondues. Inscription par internet jusqu'au 27 octobre, 20h. Il n'y aura pas de possibilité d'inscription le jour de l'épreuve.

L'intégralité des bénéfices de la manifestation sera reversée à une Association dédiée aux personnes en situation de handicap.

## **Article 5: Dossard**

Le retrait des dossards s'effectuera le jour de la course, au 1798 avenue des Frères Barthélémy à JURANCON, adresse de CRIC PYRENEES, à partir de 8 heures et jusqu'à 15 minutes avant la course.

Le dossard est disposé sur la poitrine, le ventre ou la jambe mais impérativement sur la face avant du coureur, afin d'être visible en permanence et permettre facilement l'enregistrement par les bénévoles aux points de contrôle.

Article 6: Récompenses

Seront récompensés :

- les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes du 11,400 km

- les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes de la marche chronométrée

Un tirage au sort pour tous les inscrits, coureurs et randonneurs, permettant de gagner des lots offerts par les commerçants locaux ou les sponsors de cette manifestation. Il sera effectué à partir des

numéros de dossards.

**Article 7: Modification du parcours** 

Le jury se réserve le droit de prendre toutes les dispositions ou de faire toutes les modifications qu'il jugera nécessaires dans les cas non prévus. Les décisions seront portées à la connaissance des

concurrents sur la ligne de départ.

Article 8: Assurance et abandon

Responsabilité civile : Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance.

Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance physique, technique ou due au non-respect du code de la

route.

En cas d'abandon, le coureur s'engage à prévenir l'organisation le plus rapidement possible.

Article 9: Droit à l'image

Les concurrents acceptent que leur image soit utilisée dans les diverses communications de

l'épreuve.

Par sa participation à l'une des courses inscrites au programme de le journée du « Sport pour tous » - édition 2018, chaque concurrent autorise expressément l'association organisatrice CRIC Association ou l'un de ses partenaires à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de ces courses en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve, et ce sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement

Article 10 : CNIL /RGPD

Les données personnelles communiquées par les participants sont destinées au personnel habilité de CRIC Association responsable du traitement de ces données. Ces données sont utilisées afin

accordée à des exploitations directes ou dérivées par les dispositions légales ou réglementaires.

d'assurer le traitement des inscriptions des participants. Les participants sont susceptibles de recevoir par email des informations concernant l'épreuve sur laquelle ils sont inscrits ainsi que sur d'autres manifestations organisées par CRIC Association.

Les informations collectées respectent les dispositions fixées par le RGPD.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant. Il suffit de nous écrire en nous indiquant vos nom, prénom, adresse complète, par mail à dpo@cric.asso.fr ou par courrier :

**DPO** 

**CRIC** Association

19 Place Croix e Pierre

31000 Toulouse

# Article 11: Acceptation du règlement

La participation à la manifestation sportive "Trail SANTA FE" suppose l'acceptation du présent règlement.

## Article 12: Modification règlement

L'organisation se réserve le droit d'apporter toute modification au présent règlement ci-dessus.

### **Article 13: Anti-dopage**

Les participants aux épreuves hors-stade s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction du dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles anti-dopage, telles qu'elles résultent des lois et règlement en vigueur, notamment les articles L.230-1 et suivants du Code du Sport.

#### **Informations**

Pour toutes informations relatives aux inscriptions, contacter, Pyrénées Chrono (inscription@pyreneeschrono.com) ou Philippe AMADEUF tel: 06 52 47 99 85 ou Claude NICOLAS tel: 06 11 30 16 09.

#### Médical

Un poste fixe de secours assuré par la Protection Civile avec infirmier et ambulance est prévu sur la zone d'arrivée. Un dispositif d'intervention rapide sur le parcours complétera la couverture médicale.

### Ravitaillements

Un poste de ravitaillement sera installé pour la course de 11,400 km :

• Vers le 5ème km : eau + fruits secs et frais

### A l'arrivée

• eau + fruits secs et frais seront proposés

Le prix de l'inscription inclut une collation (soupe – fromage - fruit – pâtisserie et boisson)

# **Sanitaires**

Des douches et sanitaires seront mis à la disposition des participants sur le site de départ et d'arrivée.

### Résultats

Les classements seront affichés au fur et à mesure des concurrents sur un panneau dans la zone d'arrivée.